



COINCY

informations

Bulletin municipal n°27 - Juin-Juillet 2022



La Fête nationale au centre de notre village

La vie reprend peu à peu son cours, après une année d'annulations en cascade. Cette année, la célébration de la Fête Nationale commencera, comme le veut notre tradition, par une retraite aux flambeaux, le 13 juillet au soir. Petits et grands se retrouveront à la Mairie pour la distribution des lampions avant de s'élancer pour une balade dans les rues du village, qui les mènera au stade municipal pour le très attendu feu d'artifice.

Le lendemain matin, un nouveau défilé partira de la Mairie pour rejoindre l'Arbre de la Liberté, pour commémorer nos valeurs républicaines.

La journée ne se terminera pas loin car la commission des festivités a tenu à innover en proposant aux enfants et ados de tout âge et à leurs

parents de se réunir l'après-midi sur la place Gautier.

Le 14 juillet des enfants

Sur la place, leur seront proposés des jeux traditionnels, pour ne pas oublier que tout le plaisir ne passe pas par les écrans. Certains sont connus, d'autres moins.

Vous trouverez une marelle peinte sur le sol (qui y restera d'ailleurs), un chamboule-tout, des quilles géantes et le traditionnel lancer d'anneaux pour l'adresse, un «puissance 4» pour la réflexion, un mikado tout aussi géant et des fléchettes d'un genre très spécial. Et vous découvrirez le billard flamand avec ses palets en bois. Facile direz-vous? Essayez-donc...

Christiane Lourdez

l'éditorial



Avec ses 1300 habitants, notre village est une commune dynamique par sa composition associative (Gym Passion, FJ Football, la Fraternelle, Cie de tir à l'arc, club des anciens, la couture de Fille en aiguille, l'APC commerçants et professionnels, les anciens combattants, l'association du marché campagnard, et expression02), ses commerces, les services à la population (pharmacie, médecins, kiné, infirmiers, orthophoniste, la poste, ses deux écoles, notre caserne des pompiers et les JSP), mais aussi avec ses concienciens et concienciennes et la volonté du conseil municipal à la développer encore plus, en maîtrisant cette qualité de vie que nous avons dans notre ruralité.

Le permis de construire de la résidence séniors est accepté et vous avez pu remarquer quelques travaux chemin des écoliers. Le projet du nouveau vestiaire du stade municipal avance également. Un plateau ralentisseur verra le jour cette année rue Louis Cesson et des travaux pour les eaux pluviales vont être engagés rue Lucie Aubrac. Réfection du sentier et chemin des écoliers ainsi que d'autres travaux sont en cours de réflexion.

Le développement de notre commune, de nos commerces, de nos écoles, des services à la population, devra se faire par la création d'un lotissement pour accueillir de nouveaux habitants, cela me paraît primordial.

Celle-ci n'est possible que sur l'axe Coigny/Rocourt St Martin et nous espérons que les services de l'Etat refuseront l'implantation de ces cinq éoliennes près de notre école, dans le paysage de la Hottée du diable, empêchant tout développement futur pour notre commune.



Éoliennes à Rocourt-Saint-Martin

Pourquoi il est plus que jamais indispensable de dire ce que j'en pense...



“ Je demande aux communes qui font venir ces éoliennes, simplement pour boucler leur budget, de ne pas céder à la tentation financière proposée par les vendeurs de vent. ”

Alain Arnefaux

Enquête publique

Donnez votre avis en participant, avant le 7 juillet, à l'enquête publique en cours. Pour cela, vous pouvez : aller aux permanences dans les mairies de Rocourt et d'Armentières, sur internet : <https://www.registre-numerique.fr/projeteolien-ru-garnier-aisne>
Par email : projet-eolien-rugarrieriesne@mail.registre-numerique.fr

la vue offre une belle perspective sur la zone d'implantation, et donc sur les éoliennes. Nous avons réalisé notre propre photomontage qui est édifiant. À la Hottée du Diable, le photographe n'a pas pris la peine de monter en haut du site. Du coup, le paysage est masqué par la végétation. Là encore, la manœuvre est grossière !

Pour couronner le tout, dans certaines photos, les éoliennes déjà existantes ont été purement et simplement effacées...

Au-delà des questions écologiques (dans vingt ans, chaque éolienne laissera derrière elle un bloc de 750 tonnes de béton dans la terre, et les effets sur les animaux ne sont pas suffisamment pris en compte...), le projet d'éoliennes a de sérieuses conséquences économiques pour Coincy et ses habitants.

Le Conseil municipal du 17 juin a adopté une motion s'opposant au projet d'implantation d'éoliennes à proximité de la commune. « Nous refusons de voir nos paysages, notre patrimoine naturel, historique et culturel défigurés par un développement anarchique des éoliennes » indique cette motion. Sur le principe, nous considérons qu'il faut que la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, dans le cadre de l'élaboration de son PLUI, puisse prévoir des zones potentielles d'implantation, afin de mettre en place une régulation.

Le Conseil a également adopté une réponse officielle à l'enquête publique. En voici les éléments principaux, qui peuvent servir à chaque personne souhaitant répondre à l'enquête.

La commune de Coincy considère que les promoteurs ont cherché à tromper le public avec leur présentation du projet. La réalisation des photomontages est particulièrement discutable. En effet, ces images utilisent certaines techniques pour minimiser l'importance des éoliennes, voire en masquer les impacts.

Photomontages: une véritable tromperie

Ainsi, pour illustrer la situation route de Rocourt, le photographe s'est positionné en amont de la caserne de secours, qui masque totalement les éoliennes. Quelques mètres plus loin,

En effet, et c'est trop peu connu, notre village se singularise des communes des alentours par une démographie dynamique. Selon l'Insee, en 30 ans, la population a augmenté de 28% et aujourd'hui, elle dépasse 1300 personnes. Cette dynamique est le fruit d'une volonté de la municipalité de renforcer l'attractivité de la commune. Installation d'un groupe scolaire, d'un centre de sécurité, soutien aux commerces avec l'achat de murs, investissement dans l'immobilier locatif pour répondre à une demande forte en sont quelques éléments. Il ne fait aucun doute que cette attractivité sera impactée par le projet.

Notre école en péril

Avec pour première conséquence une difficulté accrue à maintenir le nombre de classes dans nos écoles. En zone rurale, le maintien d'un groupe scolaire est toujours un combat permanent. Et Coincy n'échappe pas à la règle. Personne ne peut nier que notre démographie favorable a contribué à son implantation et son maintien et que tout facteur fragilisant cette tendance aggrave la situation. En tout état de cause, la commune de Coincy, qui est le principal contributeur du syndicat scolaire, devra surseoir aux travaux dont le principe avait été retenu, dont ceux de la cantine scolaire. En effet, il serait irresponsable de renforcer les capa-

170 mètres

Hauteur totale de chacune des cinq éoliennes du projet du Ru Garnier, entre Rocourt-Saint-Martin et Armentières. Les éoliennes sont dotées de pales de 64 mètres.

cités d'accueil du groupe scolaire sans que l'on sache ce qu'il va devenir réellement.

D'autant que cette implantation remet en cause les capacités d'extension en logements. Coincy fait face à une demande importante, à laquelle il est difficile d'apporter une réponse efficace. Comme nous l'avons indiqué à Madame la Sous-Préfète, la seule extension possible se trouve sur la route de Rocourt-Saint-Martin, protégée des risques naturels au contraire de la zone est nord-est (coulées de boue) ou centre-nord (inondation). Les autres axes sont limités par les communes limitrophes (Brecy) ou par des zones non aménageables (axe Beuvardes). En outre, la commune dispose d'un terrain constructible en bord de D310, sur lequel elle envisageait d'implanter un petit lotissement, à proximité de l'école. Un projet nécessairement remis en cause par la proximité immédiate des éoliennes.

Et la Hottée du Diable?

Enfin, le dossier d'enquête publique oublie que le site de la Hottée du Diable, sur la commune de Coincy, est le premier site départemental en termes de visites annuelles, et un des plus importants au niveau de la région. À la Hottée du Diable, le panorama joue le même rôle que dans d'autres sites, comme la Butte Chalmont et ses Fantômes. Le projet d'éoliennes ne tient d'ailleurs pas compte de la procédure de classement qui est en cours.



Patrimoine naturel

Hottée du Diable, Sablonnière : première étape pour leur classement

Le 24 mai dernier, a eu lieu la réunion de restitution de l'étude de classement du site de la Hottée du Diable et de la Sablonnière en présence de Madame Fatou Mano, sous-préfète et de nombreux responsables départementaux.

Réalisée sous l'égide de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal) par Viola Thomassen, paysagiste-concepteur, cette étude s'est intéressée aux cinq critères de classement d'un site. En effet, la Hottée du Diable présente cette caractéristique unique de répondre à chacun de ces critères.

D'abord parce le site est une terre de légendes, comme son nom l'atteste, tout comme son environnement qui ouvre l'imaginaire : la Chambre des Fées, la Baleine, la Roche Percée... Ensuite, la géologie particulière du lieu, avec ses amas rocheux et ses accumulations de sable, fait la jonction entre le plateau du Sois-

sonnais et celui de Brie. Sans oublier la présence d'espèces rares de plantes et d'animaux qui justifie à elle seule des mesures de protection.

Aspect moins connu, l'ensemble formé avec la Sablonnière est à l'origine de la définition du Tardenoisien, période particulière du mésolithique. De nombreuses traces de vie de nos lointains ancêtres ont pu être découverts.

Est-il besoin de rappeler le témoignage du quatrième critère, artistique ? Pour beaucoup Camille Claudel y trouva toute jeune l'inspiration de certaines de ses œuvres.

Le cinquième critère touche au fantastique et au pittoresque. Et sur ce point, la Hottée du Diable ne manque pas d'atouts. Dernier témoignage en date, les photographies nocturnes du photographe Norbert Bardin exposées à la maison Paul et Camille Claudel viennent nous le montrer avec leur aspect fantasmagorique.

Protéger la Sablonnière

Pour protéger ce site important du point de vue géologique et archéologique, et pour répondre aux attentes des familles qui regrettent ne plus pouvoir en profiter en toute sérénité, la Mairie a décidé d'en restreindre l'accès aux engins motorisés. Seuls les piétons et les poussettes pourront s'y rendre.



Le prochain marché, c'est le 10 juillet !



- Alain Arnefaux à la Maison Camille et Paul Claudel pour l'exposition par Norbert Nardin de ses photographies nocturnes prises à la La Hottée du Diable, à découvrir tout l'été.



- Avec Frédéric Martinaud, maire honoraire, devant le terrain où débutera prochainement la construction d'une résidence pour personnes âgées.
- Après deux années d'interruption à cause de la Covid, Gym Passion proposait, le 21 mai, un spectacle haut en couleurs, animé par les petits et les grands.



- 13 juin: dès 9h petits et grands s'élançaient pour une "marche du coeur" sous le regard attentif des enseignantes de nos écoles. Soleil et bonne humeur pour cette action pédagogique.

Bulletin municipal périodique réalisé par la mairie de Coigny

Directeur de publication :

Alain Arnefaux, Maire

Directeur de rédaction :

Christophe Vanackère,

Rédaction

Patricia Malherme Dichy, Christiane Lourdez, Lucette Prior, Alain Dichy.

Illustrations

Paulous, CV et DR

Impression

Harvich - Château Thierry

Contact

Secrétariat de Mairie de Coigny
Rue des Bordeaux-02210 COIGNY
Tél. 03.23.71.22.63

Email : mairie.coigny@wanadoo.fr

Nos informations en continu sur notre page

Facebook : @mairiedecoigny



Culture et animation

Théâtre, danse et musique pour tous

On n'en pouvait plus ! Après tous ces mois de crise sanitaire, il était temps de se bouger. C'est ce qu'on pu penser les habitants de notre village pour deux temps forts de ce mois de juin: une soirée théâtre, et la Fête de la musique.

Du théâtre à Coigny, à l'initiative de l'association Expression 02. Une pièce de Pierre Palmade et de Christophe Duthuron, jouée par les comédiens de la troupe "Les squatters" (association Expressions 55 de Bar Le Duc) a enchanté, le 11 juin, les spectateurs venus assister à la représentation à la salle polyvalente.

Le 18 juin, c'était le rendez-vous avec la Fête de la musique. Pour l'occasion, la Mairie avait invité la chorale "Foule sentimentale" qui, sous la direction de Guy Cascalès avait revisité avec humour les Fables de La Fontaine. Suivi par The Scoundrel, un groupe familial bien connu des habitués du Marché campagnard.

Sans oublier Gym Passion qui se donnait en spectacle dans la cour de la Mairie. Une heure et demie de plaisirs à voir enfants et adultes danser en musique.

À Coigny, on bouge !

Football

Bravo les Filles !

Elles voulaient tellement le gagner, ce challenge départemental de l'Aisne. Elles l'ont remporté en battant en finale à Itancourt l'équipe féminine de Le Nouvion en Thiérache sur le score sans appel de 4 à 1 sur le terrain de sport d'Itancourt. Dès la première mi-temps, les filles du FJ Coigny menaient 3 à 0.

Un résultat d'autant plus satisfaisant que cette équipe n'existe que depuis deux ans.



La preuve de leur volonté de vaincre. Nous leur souhaitons le meilleur...

MUTUELLE SOLIDAIRE

NADINE et ses voisins
profitent d'une mutuelle
négociée avec leur commune.
Et vous ?



Votre conseiller mutualiste vient à votre rencontre, avec une permanence dans les murs de la Mairie
Rendez-vous au

03 27 28 98 98